

Fiche de poste

GROUPE HOSPITALIER : AP-HP CENTRE - UNIVERSITE DE PARIS

ETABLISSEMENT(S) : Hôpital universitaire Necker Enfants Malades 149 rue de sèvres 75015 paris. Tél. : 01 44 49 40 00

Accès : Métros : ligne 10 et 13 arrêt Duroc, ligne 6 arrêt Sèvres Lecourbe, ligne 12 arrêt Falguière/ Pasteur
Bus 39, 70, 82, 87, 89, 92

PERSONNE A CONTACTER

[Madame](#) Corinne Comtois cadre supérieur de santé
sophie.hajjar@aphp.fr cadre de l'unité d'endoscopie digestive

DATE DE MISE A JOUR 02/02/2021

INTITULE DU POSTE

Infirmier (ère) en Plateau technique d'endoscopie digestive

METIER

Infirmier

CODE METIER

05C100

GRADE

Infirmier (ère)

STRUCTURE

1. Locomoteur
2. Cardiovasculaire & transplantations
3. Anesthésie-réa-médecine péri- opératoire
4. SAU/UMJ /SMUR/médecine intensive& réanimation médicale
5. Thorax, respiratoire et sensoriel
6. Gériatrie
7. Imagerie, médecine nucléaire et anatomo-pathologie
8. Médecine génomique & biologie médicale
9. Produits de santé, santé publique, recherche clinique et médecine digitale
10. Psychiatrie& addictologie
11. Périnatalité et anomalies du développement
12. Spécialités pédiatriques chirurgicales tête - cou rachis
13. Pédiatrie pathologies chroniques
14. Spécialités médicales/ Infection, inflammation, immunité
15. **Cancérologie et spécialités médico-chirurgicales**
16. Femme-mère-enfant

INTITULE

DMU Hématologie Cancérologie et spécialités médico-chirurgicales composé de 20 services :

- **Chirurgie** (Digestif, Urologie)
- **Médecine** (Cancérologie, Radiothérapie, Hépatogastroentérologie, Hématologie adulte, Biothérapie, Soins palliatifs)

Avec un capacitaire de : 274 Lits HC – 48 Lits HDS – 105 places HDJ soit 427 lits et places

Avec un effectif : personnel médical : 175 emplois séniors et 186 emplois d'internes et étudiants / personnel non médical: 890 emplois

Cadre du DMU : Mme Sophie Marellec

Responsable médical du DMU : Pr Romain Coriat

ACTIVITE

SERVICE

PRESENTATION

Unité d'hospitalisation de semaine de 18 lits de gastroentérologie : 12 lits dédiés à la prise en charge des patients d'endoscopie et 6 lits dédiés à la prise en charge des patients sous chimiothérapies.

APHP C. U. P – Septembre 2019

Prise en charge des patients pour cancers de l'appareil digestif, maladies inflammatoires (maladie de Crohn, RCH), pathologies fonctionnelles (sténose, défaut de motricité), hémorragies digestives, préparation et suivi d'examen endoscopiques réalisés au PTA

Prise en charge de patients sous chimiothérapies

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Médicale : 1 Chef de service PU/PH, 1 PUPH – 5 PH – 4 CCA – 10 praticiens attachés

- Paramédicale : 1 cadres responsables d'unité de soins, 15 IDE, 10 AS, 3 SH
- Transversale : 3 secrétaires médicales

LIAISONS

HIERARCHIQUES

Coordonnateur Général des soins, Cadre Paramédical DMU, Cadre supérieur, Cadre de santé

FONCTIONNELLES

L'équipe médicale et paramédicale, pharmacie.

Services support : Service des équipements et du biomédical, service EOH (équipe opérationnelle en hygiène Hospitalière), le brancardage, le service des achats, les prestataires externes et autres firmes spécialisées en endoscopies digestives, services techniques, services de pharmacie, service des transports et plateforme de livraison, service d'anatomopathologie, service social, service de brancardage central, Instituts de formations et écoles.

ACTIVITES

Mission Générale :

Dans le respect de la mission du service public et de l'Institution, l'infirmier (ère) participe à la prise en charge globale et individualisée des patients dans le cadre de son rôle propre et sur prescription médicale, et en interdisciplinarité avec les autres soignants.

L'infirmier (ère) dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, dans un souci de qualité et de sécurité, et dans le respect des règles professionnelles.

Missions permanentes :

- Accueil, recueil de données sur les fiches spécifiques et installation des patients dans l'unité d'hospitalisation
- Installation des patients selon l'ordre du planning d'endoscopie digestive. Travail en réseau avec IDE de régulation d'endoscopie
- Travail en réseau avec IDE de parcours et d'annonce concernant la prise en charge des patients sous chimiothérapies
- Planification, organisation, réalisation et évaluation des soins prescrits et relevant du rôle propre
- Mise en œuvre, suivi et contrôle des transfusions dans le respect des recommandations en matière d'hémovigilance
- Mise en œuvre, suivi et contrôle des chimiothérapies dans le respect des recommandations en matière de pharmacovigilance
- Mise en œuvre, suivi et contrôle des perfusions médicamenteuses (début de traitement)
- Participation à la consultation médicale et au staff de chimiothérapie
- Surveillance des perfusions chez les patients porteurs de chambre implantable
- Surveillance clinique des patients ayant eu un geste endoscopique sous AG
- Prise en charge de l'hémorragie digestive
- Prise en charge de la douleur des patients
- Information et éducation thérapeutiques des patients
- Contrôle des soins délégués aux aides-soignants
- Participation à la préparation et la distribution des repas en collaboration avec l'AS

- Participation au bio-nettoyage des locaux et des matériels dans le respect des règles d'hygiène et des recommandations en vigueur
- Gestion des stocks de dispositifs médicaux stériles et non stériles, et gestion de la pharmacie en collaboration avec l'encadrement
- Gestion des stocks de stupéfiants, contrôle et traçabilité de leur distribution
- Contrôle et traçabilité du chariot d'urgence
- Continuité des soins et transmissions orales et écrites des informations dans ACTIPIDOS et ORBIS

Missions ponctuelles ou spécifiques :

- Formation des stagiaires AS ou IDE et des agents nouvellement affectés dans l'unité
- Participation aux projets d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- Formation et participation à la mise en place de nouvelles thérapeutiques
- Réactualisation des connaissances en participant aux cours médicaux et soignants organisés dans le service, et en s'appropriant les différents protocoles et modes d'organisation mis en place
- Participation à la continuité des soins entre l'unité d'hospitalisation complète et l'unité d'HDS

QUOTITE DE TRAVAIL

100%

ORGANISATION DE TRAVAIL

Grande équipe en 7h30 sur une amplitude horaire de 6h45-21h20 [6h45-14h15 / 13h50-21h20]

APHP C. U. P – Octobre 2019

Ouverture de l'HDS jusqu'au samedi matin 14h15. Roulement sur le samedi matin des IDE et des AS en fonction du planning et des contraintes de services et dans le respect de la réglementation.
Fermeture de l'HDS les dimanches.

Week end samedi matin uniquement oui Férié oui non Astreinte non

COMPETENCES ATTENDUES

SAVOIR FAIRE

Une formation interne est dispensée lors de la prise de poste afin de favoriser l'adaptation à l'emploi selon un calendrier défini

Les qualités professionnelles requises

Sens de l'organisation et d'adaptation

Esprit d'équipe, Capacité d'écoute et d'empathie, Sens de la communication

Sens des responsabilités et capacité à respecter les règles professionnelles dans le champ propre de compétences Forte adaptabilité à l'activité

Capacité à participer à la gestion d'urgences médicales et à la gestion de crise

Pratique réflexive et analyse de situation

Gestion du stress et de l'agressivité

CONNAISSANCES ASSOCIEES

Connaissances en gastroentérologie et endoscopie souhaitée ou à enrichir grâce aux ressources de l'unité

Connaissances des logiciels informatiques de bureautique et des logiciels institutionnels de gestion (Orbis, Actipidos, applicatifs Web, Osiris...)

PRE-REQUIS

Diplôme professionnel d'infirmier

Risques professionnels et mesures préventives

- Risques de lombalgies liées à la mobilisation des patients (installation, transfert brancard): Mise en œuvre des règles d'ergonomie et travail en équipe
- Risque en radioprotection : formation requise
- Risque lié à l'utilisation de produits de nettoyage des endoscopes
- Risque AES : Mise en place des précautions standards / Port de gants/Port de lunettes
- Incendie

SURVEILLANCE MEDICALE

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».